

LE 2 FÉVRIER 2015  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL  
MRC DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Mirabel, tenue dans la salle de l'hôtel de ville, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi deux février deux mille quinze à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le préfet, Jean Bouchard.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM David Marra-Hurtubise  
François Bélanger  
Patrick Charbonneau  
Pierre-Paul Meloche  
Mme Francine Charles

**Sont également présentes :**

M<sup>mes</sup> Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, secrétaire de la MRC de Mirabel

**Est absent le conseiller :**

M. Guy Laurin

**Est également absent :**

M. Mario Boily, directeur général

<b>MRC-01-2015 Adoption de l'ordre du jour. (GA 211 101)</b>
--

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015, tel que modifié comme suit :

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord concernant l'abolition du volet 4 du programme Véloce II. (XB 100 N11309)
- b) Demande de participation de la Municipalité régionale de comté de Mirabel à l'audience de l'Office national de l'énergie concernant « Énergie est (TransCanada pipeline) » à titre d'intervenant. (X3 416)

**MRC-02-2015 Approbation du procès-verbal. (GA 211 101)**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, tel que présenté.

**MRC-03-2015 Approbation d'une liste de comptes à payer. (GE 212 N1048)**

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la secrétaire à payer, pour et au nom de la municipalité régionale de comté de Mirabel, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer au 30 janvier 2015 et totalisant les sommes suivantes :

- a) Comptes payés en vertu d'une loi,  
d'un règlement ou d'une résolution ..... 41 263,34 \$
- b) Comptes nécessitant l'autorisation du Conseil ..... 197,80 \$
- TOTAL : ..... 41 461,14 \$

**Dépôt de documents. (GA 211 101 N11458)**

La secrétaire ne dépose aucun document.

**Requêtes et correspondances. (GA 211 101 N11458)**

La secrétaire a distribué diverses lettres adressées à la MRC de Mirabel, ou l'un de ses représentants.

**Affaires nouvelles.**

**MRC-04-2015 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord concernant l'abolition du volet 4 du programme Véloce II. (XB 100 N11309)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

CONSIDÉRANT QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Mirabel demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

Que copie de la présente résolution soit également transmise à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région des Laurentides.

<b>MRC-05-2015</b> <b>Demande de participation de la Municipalité régionale de comté de Mirabel à l'audience de l'Office national de l'énergie concernant « Énergie est (TransCanada pipeline) » à titre d'intervenant. (XB 100 N14885)</b>
---

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TransCanada envisage la construction d'un nouvel oléoduc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Mirabel est profondément interpellée par ce projet, en raison du fait que le tracé préliminaire du pipeline projeté traverse notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2014, TransCanada a déposé devant l'Office national de l'énergie (ONÉ) le dossier de son projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE tout organisme désirant participer à l'audience de l'Office national de l'énergie concernant Énergie Est doit en faire la demande avant le 3 mars 2015;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Mirabel dépose une demande de participation à l'audience de l'Office national de l'énergie concernant le projet Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada à titre d'intervenant et

que lors de cette audience, la Municipalité régionale de comté de Mirabel déposera un mémoire.

**Parole aux conseillers et conseillères.**

Chaque conseiller et conseillère, puis le préfet, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers relevant de la compétence de la MRC de Mirabel.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

**MRC-06-2015 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean Bouchard, préfet

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, secrétaire